



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES
TRANSPORTS**

Unité départementale des Hauts-de-Seine

N° Spécial

10 novembre 2023

REFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEAT HDS du 10 novembre 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS	Page
DRIEAT-UD92 N° 2023-2-149	31.10.2023	Arrêté portant inscription de la commune d'Asnières-sur-Seine sur la liste départementale des communes autorisées à faire procéder au ravalement des immeubles.	3

Arrêté n°2023-2-149

**portant inscription de la commune d'Asnières-sur-Seine sur la liste départementale des
communes autorisées à faire procéder au ravalement des immeubles**

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L132-1 à L132-5 et R132-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Asnières-sur-Seine en date du 31 mars 2017 demandant au préfet l'inscription de la ville d'Asnières-sur-Seine sur la liste départementale des communes autorisées à pratiquer l'injonction de ravalement des façades des immeubles ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

La commune d'Asnières-sur-Seine est inscrite sur la liste des communes auxquelles sont applicables les dispositions prévues aux articles L132-1 à L132-5 et R132-1 du code de la construction et de l'habitation relatives au ravalement des immeubles.

ARTICLE 2

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le maire d'Asnières-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 31 octobre 2023

Le préfet,
Pour le préfet, et par délégation
Le secrétaire général

Signé

Pascal GAUCI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>